

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME ET DE LA RADICALISATION VIOLENTE

DU 4 AU 8 NOV. 2019

Inscription : avant le 27 sept. 2019

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre le terrorisme.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Marie Compère
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

En bref

Analyse des problématiques et des solutions juridiques, présentation des acteurs institutionnels et de l'évolution des méthodes d'investigation et de poursuite dans le respect des droits fondamentaux : échanges pluridisciplinaires entre professionnels.

Contexte

La menace terroriste est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociales, politiques et judiciaires de nos pays. Son internationalisation et sa massification sont des sources supplémentaires de craintes et de difficultés pour les institutions dédiées à la lutte contre le terrorisme. En France comme dans d'autres pays, l'autorité judiciaire est pleinement concernée par ces problématiques. Dès le milieu des années 80, la justice française a dû s'organiser pour faire face à cette menace et a vu son dispositif évoluer.

Ce séminaire analyse les critères propres à l'incrimination des agissements terroristes, à la définition des comportements, à l'intégration du renseignement dans les procédures judiciaires et, en général, à l'organisation judiciaire des États pour optimiser la lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Il revient sur les techniques mises en place, tant au niveau national que dans le cadre plus large des instruments internationaux adoptés en la matière, mais également en matière de droits fondamentaux.

Pédagogie

Cette formation pratique a pour but, en premier lieu, de décrire et d'analyser les manifestations actuelles de la radicalisation et de la menace terroriste (internationale, radicale urbaine, séparatiste violente), et en second lieu, d'exposer et de commenter leur traitement judiciaire sur le plan national comme international pendant les différentes phases de l'enquête, le déroulement du procès et l'exécution de la peine. Sous forme de conférences et de tables rondes, elle présente des expériences concrètes sur ces sujets, en particulier la description pratique de la mise en œuvre des compétences concurrentes grâce à l'intervention de chercheurs universitaires et de membres des services spécialisés de la diplomatie, de la police et de la justice et de la mise en œuvre de la coopération internationale.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET COOPÉRATION JUDICIAIRE

DU 9 AU 13 DÉC. 2019

Inscription : avant le 25 oct. 2019

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Marie Compère
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

En bref

Présentation des moyens de lutte et d'entraide pénale contre les organisations criminelles sous les angles juridiques, pratiques et opérationnels : échanges pluridisciplinaires entre professionnels.

Contexte

À l'instar du terrorisme, le crime organisé suppose une réponse adaptée à l'envergure des actions et des moyens des organisations criminelles, pour qui les frontières ne sont pas un obstacle mais le plus souvent, au contraire, une protection dénaturée. Qu'il s'agisse des mafias au sens large ou des groupes de criminels professionnalisés permanents ou temporaires, leur action illicite menace directement les démocraties. Comme d'autres pays, la France est bien sûr touchée par ce phénomène. Les juges, procureurs et services d'enquête ont dû s'adapter pour apporter une réponse judiciaire efficace, notamment par la création des juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) et par le recours accru à l'enquête patrimoniale et à l'entraide pénale. Ce séminaire a pour objet d'échanger sur les savoirs techniques entre professionnels de la lutte contre le crime organisé. Quel que soit le système judiciaire en fonctionnement dans les États (continental, mixte, accusatoire ou *common law*), les fondamentaux techniques abordés lors de cette formation doivent permettre à chaque participant de partager l'expérience française de la menace mais surtout ses solutions.

Pédagogie

Cette formation étant conçue comme un atelier de perfectionnement, la participation a été volontairement limitée afin de favoriser les échanges. Animée par les meilleurs spécialistes français, acteurs de terrain en matière de lutte contre le crime organisé, cette session abordera notamment les thèmes de travail suivants : état de la menace, incrimination des comportements, centralisation et régionalisation des services, collaboration avec les services de renseignement, techniques d'infiltration, techniques de sonorisation, travail avec des confidentiels, stratégie financière, équipes communes d'enquête, échange spontané d'information, ou encore techniques de coopération internationale pénale avancée (trafic international des stupéfiants, trafic transfrontalier des armes ou traite des êtres humains).